

Extrait de la communication de RITMA à la Ministre de la justice, madame Stéphanie Vallée ainsi qu'au président de l'Office des Professions du Québec, Monsieur Jean-Paul Dutrisac.

Saint-Sauveur le 7 novembre 2017

# <u>Position de l'association des ostéopathes RITMA en réaction au document produit par le groupe de travail pour la formation d'un ordre en ostéopathie.</u>

Nous aimerions débuter par un extrait de la mise en place d'un ordre professionnel selon l'OPQ Section; autres considérations ; 2.3 - La consultation

« Après avoir dressé un premier état de la situation à l'interne, l'Office entreprend une consultation, généralement assez large, **dans le milieu concerné**.

L'Office précise aux personnes sollicitées que les réponses reçues pourront être rendues publiques.

Ces personnes se répartissent habituellement en cinq grandes catégories : celle des clients ou usagers des services en cause; celle des fournisseurs de ces services; celle des responsables de leur formation; celle d'autres instances qui peuvent être concernées et le public en général. »

Quel étonnement de voir un tout petit document de 16 pages dont 6 nous entretiennent du fonctionnement de la création d'un ordre professionnel. Fonctionnement que l'on retrouve sur le site de l'Office depuis toujours. Merci du rappel. Seulement 6 des pages sont consacrées au vif du sujet ; le champ d'exercice, la formation et les éléments transitoires.

Seul le contenu des éléments transitoires a été quelque peu développé en laissant, encore ici, une multitude d'éléments importants non considérés. Le but n'est-il pas de rejoindre et de donner la possibilité à TOUS les prétendants au titre d'ostéopathe au Québec ?

En se référant aux communiqués officiels de l'Office des professions, nous constatons que la première demande date de 2008 et une démarche plus concrète date de 2014, incluant la création du groupe de travail. On mentionne dans celui de septembre que 24 rencontres ont à ce jours été effectuées.

24 rencontres avec 12 personnes pour définir le champ d'exercice de l'ostéopathie ? L'Ostéopathie n'estelle pas bien définie depuis longtemps? On réinvente la roue? Non. On l'adapte au Québec ? Certes, mais....

Permettez-nous d'être perplexes devant ce si court document. Perplexe aussi devant la responsabilité que nous avons, en tant qu'association, de transmettre ce document à nos membres. Naturellement, nous voulons qu'ils aient l'opportunité de s'exprimer. Par contre, le côté vague, rempli de zones grises, un texte passant du présent au conditionnel comme si ses auteurs n'étaient pas eux-mêmes certains de savoir où ils en sont, ce document ambigu ne fait qu'entretenir le doute, le questionnement, à la limite il installe la panique au sein de la communauté ostéopathique.



### Réactions

Toutes les interprétations reliées à ce document vont bon train depuis sa diffusion. Voici quelques exemples de commentaires reçus à l'Association RITMA;

- L'Ordre prendra effet en janvier 2018, je l'ai entendu de source sûre;
- L'OPQ l'a confirmé à Ostéopathie Québec, c'est en février;
- Ce n'est pas prêt de voir le jour, ils n'ont même pas consulté les autres ordres professionnels;
- je ne serai plus ostéopathe et ça m'a couté 50 000\$;
- Ça fait 20 ans que je pratique et mon profil n'apparait pas dans les possibilités transitoires.

Pour n'en nommer que quelques-uns. A noter que ces commentaires n'ont pas été recueillis seulement chez les membres RITMA mais fusent de partout.

Toutes ces suppositions ayant été déclenchées par un seul et même document de 6 pages.

## À quelle étape en sommes-nous?

La communauté ostéopathique, après tout ce temps d'attente n'est-elle pas en droit de s'attendre à un document rigoureux ou, à tout le moins, un document qui mentionnerait exactement et clairement ;

## **OÙ EST RENDU LE PROCESSUS?**

De plus, quand nous nous référons au communiqué de septembre de l'Office des professions disant,

« Cette consultation sera conduite par le groupe de travail. Il ne s'agit pas d'une commission parlementaire ni d'une consultation sur un projet de lettres patentes constituant l'ordre professionnel des ostéopathes ».

Naturellement une autre question surgit ; devons-nous comprendre que nous n'en sommes qu'au début?

Également dans ce même communiqué, l'OPQ parle de **CONSULTATION** et le groupe de travail dans son document parle d'une rencontre d'**INFORMATION**. Voir autre extrait de la mise en place d'un ordre professionnel selon l'OPQ;

## 2.3.2 Des personnes qui fournissent ces services

« Les demandeurs font évidemment partie de cette catégorie invitée à prendre connaissance de la première analyse de l'Office et à répondre aux questions soulevées. Mais la consultation va aussi tenter de rejoindre des associations de personnes non rassemblées ou représentées dans le groupe demandeur, par exemple parce qu'elles n'ont pas la même formation ou condition de pratique. De nouveau, le groupe demandeur peut aider au repérage. »

On nous consulte ou on nous informe?



### **Formation**

Nous ne développerons pas ici tous les aspects de la formation. Nous vous référons à cet effet à la lettre savamment rédigée par Madame Caroline Durand de l'EPOQ et à laquelle nous souscrivons dans son entièreté. Un de nos passages préférés ; Un éléphant accouche d'une souris ! Nous endossons et partageons!

### Conflit d'intérêt?

Après avoir pris connaissance d'un **communiqué de presse émis par Ostéopathie Québec** en date du 6 novembre 2017, deux constats sont immédiats :

- Ostéopathie Québec, l'entité qui a le plus milité en faveur d'un ordre, semble se présenter en juge et partie quand on sait que 6 des 8 ostéopathes du groupe de travail sont issus du CEO et que 6 d'entre eux sont membres d'Ostéopathie Québec;
- Comment se fait-il que cette association semble déjà savoir quelles écoles ont été choisies pour dispenser l'enseignement puisqu'on n'en fait pas mention dans le document de travail?

Nos commentaires, tel que requis par le groupe de travail, vous sont acheminés également sous forme de questions aléatoires et de constats ;

- Est-il normal que la ministre Stéphanie Vallée s'adresse directement à une seule association pour transmettre des intentions du gouvernement plutôt qu'à la communauté complète d'ostéopathes?
- Information ou consultation ? Quel est l'objectif visé de la transmission de ce document ?
- Considérez-vous la pétition de 19 000 signatures, qui a été menée par un organisme NON désintéressé, comme étant la consultation publique tel que décrit au point 2.3.5 de mise en place d'un ordre professionnel?
- Au-delà des conditions pour formateurs, comment allez-vous déterminer les établissements d'enseignement?
- Transition; avez-vous oublié les massothérapeutes ayant un minimum x d'heures de formation
   ?
- Transition : Les éléments de proposition ne devraient-ils pas inclurent la transition par des examens?
- A combien peut-on évaluer le fardeau annuel de la cotisation d'un membre considérant le chiffre avancé de 1700 ostéopathes éligibles ?

Cette liste est non exhaustive naturellement et nous sommes persuadé que d'autres questionnements fuseront de la part des personnes concernées.



Après toute cette attente, ces derniers jours de stress précédant le document, ces dernières semaines d'incertitude, ces dernières mois de questionnements et surtout, ces dernières années d'espoir pour ceux et celles qui militent en faveur d'un ordre professionnel, quelle déception !

Depuis des mois et malgré les demandes de RITMA pour s'impliquer, l'OPQ laisse couler que rien n'avance et tout à coup, on nous demande, à nous associations et à nos membres, de commenter, à la limite de se commettre, et ce dans un délai totalement **irraisonnable d'UN MOIS.** 

On garde les ostéopathes dans l'inconnu, volontairement ou involontairement et on leur donne

1 MOIS pour réagir. Et comme on peut le lire à la dernière page du document; vos commentaires

POURRAIENT mener à une ou des rencontres.

Un document qui manque de transparence et de respect vis-à-vis la communauté ostéopathique.

Un document respirant la politique et la désinformation.

Un document si peu étoffé, qui, à bien des égards ne tient pas compte de la réalité de plusieurs ostéopathes et de plusieurs éléments importants, éléments qui seront **déterminants pour l'avenir** de l'ostéopathie et des ostéopathes du Québec.